



---

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2015

---

### Étaient présents:

Directrice :	Annie Lamarre
Étudiants :	Daphnée Léger Taowa Munene-Tardif
Enseignants :	Marie-Ève Arseneau Louise Blanchette Julie St-Pierre
Parents :	Sheena Bassani Myriam Bouroche Joe Cacchione Geneviève Dodin Andrew Edwards, président du CÉ Eamon Egan Sylvie Morel
Représentante de la Fondation :	Sheena Bassani
Représentante de l'OPP :	Geneviève Dodin
Représentante du service de garde :	Lise Leblanc
Responsable de la vie étudiante et membre de la communauté:	Jacques Archambault
Commissaire du quartier Ville-Marie, CSDM :	Stéphanie Bellenger-Heng

---

### 1. Présences et vérification du quorum par la direction

Il y a quorum et Annie Lamarre ouvre la séance à 19 h 05. Pour les prochaines réunions du CÉ, plusieurs ajustements sont recommandés :

- Débuter les réunions de CÉ à 18 h 30.
- S'exprimer chacun dans sa langue maternelle.
- Envoyer les documents sur lesquels des décisions sont à prendre en avance, et ce, le plus tôt possible.

- Monter des sous-groupes de travail sur certains dossiers pour alléger les réunions et avancer plus rapidement dans les dossiers, comme dans les réunions de CÉ.
- Laisser idéalement des plages de réflexion dans les réunions de CÉ pour aller au-delà des décisions à prendre.
- Tenir une liste de recommandations.
- Tenir une liste d'actions suite à chaque réunion de CÉ.

## **2. Accueil de la direction et adoption de l'ordre du jour**

Annie Lamarre présente l'ordre du jour. Sheena Bassani demande d'ajouter au point 15. Affaires nouvelles : Le Comité de parents au service de garde. L'ordre de jour, ainsi modifié, est proposé par Daphnée Léger, secondé par Jacques Archambault.

## **3. Rôles de chacun au sein du CÉ**

- Andrew Edward se présente comme président du CÉ soutenu par tous les autres parents. Sa nomination est proposée par Sheena Bassani et secondée par Geneviève Dodin. Annie Lamarre lui cède alors la présidence de la réunion.
- Sylvie Morel se présente comme vice-présidente. Elle devient ainsi le substitut d'Andrew Edward en cas d'absence de ce dernier. Sa nomination est proposée par Andrew Edward et secondée par Julie Saint-Pierre.
- Myriam Bouroche se présente comme secrétaire. Sa nomination est proposée et secondée par tous dans ce rôle.
- Julie Saint-Pierre se présente comme gardien du temps. Sa nomination est proposée et secondée par tous dans ce rôle.
- Sheena Bassani se présente comme déléguée au Comité de quartier, Andrew Edward se présente comme substitut. Leurs nominations sont proposées par Myriam Bouroche et secondées par Eamon Egan.
- À l'Assemblée générale annuelle des parents du 10 septembre dernier, il est rappelé qu'Andrew Edwards a été élu comme délégué principal au Comité de parents CSDM. Myriam Bouroche, Joe Caccione et Sylvie Morel sont élus comme ses substituts. Myriam Bouroche, Joe Caccione, Andrew Edwards et Sylvie Morel se partageront en alternance la tâche de siéger aux réunions du comité de parents CSDM. Eamon Egan sera le représentant au Comité de parents EMSB, Sheena Bassani son substitut.
- Geneviève Dodin, présidente de l'OPP, a aussi un siège cette année au CÉ puisqu'elle a été désignée par les parents élus du CÉ pour reprendre le siège vacant de Geneviève Farley en juin 2015.
- Les deux dernières années, Alain Contant, un résident de la rue University et avocat retraité, était le représentant de la communauté. Il est proposé d'attendre avant de l'inviter. Andrew Edward va contacter l'Association Milton-Parc pour obtenir un éventuel représentant de cet organisme.

## **4. Accueil des visiteurs et périodes de questions du public**

En l'absence de public, ce point est passé.

## 5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2015

Marie-Ève Arseneau souhaite modifier le point 7.3. Orchestre de l'Île mais doit rédiger sa révision. L'adoption du procès-verbal du 10 juin 2015 est reportée à la séance du 4 novembre.

## 6. Suivis au procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2015

Les actions découlant du procès-verbal du 10 juin sont les suivantes :

- Dresser une liste exhaustive des activités artistiques et culturelles récurrentes qui font partie de la culture de FACE, au primaire comme au secondaire (parade de mode, Talent Show, etc.).
- Statuer sur le contenu du code vestimentaire présenté par l'OPP en juin 2015 : révision par le Comité des enseignants, révision par le Comité des élèves, obtention d'un consensus, adoption au CÉ, modification des pages roses de l'agenda.
- Revoir l'usage des appareils électroniques.
- Statuer sur l'usage du budget alloué pour les dépenses du CÉ.
- Signer un contrat avec l'Orchestre de l'Île SI consensus obtenu.

Myriam Bouroche inclut ces actions à la liste d'actions à prendre.

## 7. Retour sur l'assemblée générale des parents

Le procès-verbal soumis par Myriam Bouroche a été révisé par Geneviève Dodin et Sheena Bassani. Les questions qui ressortent sont de clarifier la composition exacte du CÉ.

Andrew Edward propose également l'addendum suivant à ajouter en note de fin de document au procès-verbal de l'assemblée: "L'élection de Sylvie Morel lors de l'assemblée générale a été une erreur de procédure (selon l'article 55 de la LIP). Elle aurait dû être désignée par les parents élus du conseil d'établissement plutôt que par l'assemblée des parents puisqu'elle a remplacé Josée Gagnier qui a démissionné durant un mandat déjà en cours. Ceci a été rectifié lors de la première réunion du conseil d'établissement. Les parents élus du conseil d'établissement ont nommé Sylvie Morel comme remplaçante de façon unanime, corrigeant ainsi la procédure erronée." Voici la référence de l'article 55 de la loi sur l'instruction publique: "55. Un représentant des parents dont l'enfant ne fréquente plus l'école demeure en fonction au conseil d'établissement jusqu'à la prochaine assemblée visée à l'article 47. Une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement. Une vacance à la suite du départ ou de la perte de qualité de tout autre membre du conseil d'établissement est comblée, pour la durée non écoulée du mandat, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer."

## 8. Rapport du président

Andrew Edward n'a pas de rapport à faire car il vient d'être nommé. Il demande toutefois à avoir un pigeonier à l'école pour la correspondance. Il passera la chercher hebdomadairement.

## 9. Points de discussion à ne pas perdre de vue pour l'année 2015-2016

Annie Lamarre rappelle les demandes faites lors de l'Assemblée générale des parents en septembre et pour lesquelles, il a été demandé qu'une réflexion ou un suivi soit apporté cette année :

- Vérifier le taux de réussite des enfants suite aux coupures de la filière math SN en 2013.
- Encourager le bilinguisme à l'école; reprendre les cours mixtes entre les deux commissions.
- Repeindre les lignes de jeu dans la cour; en faire éventuellement une corvée pour les parents.
- S'assurer que les livres de la bibliothèque soient disponibles aux enfants durant les travaux de la bibliothèque.
- Décompresser l'horaire des enfants; accorder plus de temps pour manger et pour se déplacer entre les périodes.

Elle souligne également les dossiers:

- Gérer les coupures budgétaires et leurs impacts sur FACE.
- Trouver des alternatives suite à la coupure du transport scolaire.
- Gérer les services offerts par l'école avec l'horaire des enseignants qui ne feront que le strict 32 heures cette année comme moyen de pression dans leur négociation.
- Réfléchir au projet éducatif de l'école dans ce contexte.
- Réfléchir à la modification de l'horaire de l'école, avant tributaire de l'horaire du service de transport.
- Développer des règlements internes du CÉ.
- Statuer sur le contenu du code vestimentaire.
- Revoir les règles de vie de l'école dont l'usage des appareils électroniques.

Andrew Edward fera le suivi avec le parent qui s'est manifesté sur un plus grand bilinguisme. Marie-Ève Arseneau indique que les élèves des deux commissions scolaires interagissent ensemble dans les cours de musique vocale et instrumentale enseignés en français. Ils se côtoient aussi dans les voyages et la multitude d'activités parascolaires. Cela contribue au bilinguisme de notre école.

Andrew Edward et Annie Lamarre vont se rencontrer avant la prochaine réunion du CÉ pour prioriser les dossiers à travailler pour l'année 2015-2016. Il est également suggéré de créer des sous-comités de travail pour faire avancer les dossiers prioritaires plus rapidement.

## 10. Rapport des élèves

Taowa Munene-Tardif et Daphnée Léger indiquent que le Comité des élèves voit à réparer des tables de babyfoot et de ping-pong pour les installer dans le Bistro. Un deuxième projet est de refaire des murales sur des panneaux amovibles. Un troisième projet est de lancer une radio étudiante.

Par ailleurs, la vente du kiosque de fournitures a rapporté 30\$ l'an passé. Le Comité des élèves doit encore 100\$ à l'école. Il est recommandé aux élèves de publiciser les heures d'ouverture du kiosque et de le faire sur des périodes où les primaires et les secondaires sont en pause.

## **11. Rapport des enseignants et sorties éducatives**

Les enseignants ne travailleront que 32 heures cette année comme moyen de pression dans leur négociation. Des activités comme les voyages à Jouvence ou à Québec sont déjà annulées. Le voyage à New York, la Parade de mode et les projets d'album et de bal des finissants sont en suspens mais devraient avoir lieu. Geneviève Dodin demande si des parents bénévoles pourraient éventuellement remplacer les enseignants pour certaines sorties, sans toutefois contrevenir aux moyens de pression syndicale. Annie Lamarre va demander aux délégués syndicaux.

Il est demandé à la direction de dresser une liste exhaustive des activités artistiques et culturelles récurrentes et qui font partie de la culture de FACE, au primaire comme au secondaire (Maison Théâtre, voyage à Jouvence, Parade de mode, Talent Show, voyage à New York, album et bal des finissants, etc.). Myriam Bouroche indique qu'elle entend cette demande de la part des parents et enseignants depuis deux ans.

La liste des sorties éducatives a déjà été approuvée le 13 mai 2015.

## **12. Rapport de la direction**

### **12.1. Suivi dossiers CSDM et EMSB**

Du côté de la CSDM, Annie Lamarre verra cette année à gérer les coupures budgétaires et à trouver des alternatives suite à la coupure du transport scolaire. Du côté de la EMSB, elle s'approprie encore le dossier.

### **12.2. Suivi dossiers école**

#### **12.2.1. Éléments importants de 2015-2016**

En sus des points mentionnés au point 9 ci-dessus, Annie Lamarre rapporte trois éléments contextuels à prendre en compte cette année. Premièrement, elle rappelle que la direction a changé puisqu'elle a remplacé la directrice Ginette Plante et que Line Rondeau a remplacé la directrice adjointe Louise Postill. Chacune doit s'adapter dans son milieu et leur milieu à elles. Deuxièmement, elle indique que comme l'école se rapporte à deux commissions, les journées de grève des enseignants seront peut-être doublées car les deux syndicats ne s'accordent pas forcément sur les mêmes dates. Lise Leblanc ajoute que le syndicat du personnel de soutien a aussi voté en faveur de journées de grève. Troisièmement, dans sa lettre de reconnaissance du statut à vocation particulière de l'école, le ministère a clairement souligné l'importance que l'école s'ouvre aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). C'est une obligation à ne pas perdre de vue cette année aussi.

#### **12.2.2. Communication**

Le site web de l'école est désuet. Chaque membre de la direction devrait être capable de le mettre à jour mais personne ne peut le faire présentement. Geneviève Dodin propose dans ce dossier l'aide de l'OPP. Dans la même veine, la direction a beaucoup de mal à envoyer des messages groupés aux 3 000 parents en même temps. Une solution est à trouver rapidement. Le logiciel MailChimp (<http://mailchimp.com>) est suggéré à cet effet.

### **12.2.3. Ressources matérielles : travaux en cours ou à venir**

Annie Lamarre indique qu'elle a demandé à la CSDM un portrait des travaux réalisés et des travaux à venir. Une réunion à cet effet est prévue le 16 octobre. Par ailleurs, elle aimerait que la bibliothèque, déjà fermée depuis un an, soit accessible aux enfants en devenant roulante peut-être.

### **12.2.4. Projet éducatif : analyse de situation**

Annie Lamarre souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place pour développer le projet éducatif de l'école. La révision de l'horaire de l'école et l'organisation des classes famille seraient des points abordés dans ce groupe de réflexion. Il serait souhaitable que l'OPP y participe, puisque c'est dans son mandat tel que défini par la LIP.

### **12.2.4. Politique de transport scolaire**

La directrice rappelle l'abolition du service de transport en bus scolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Des solutions alternatives sont à développer. La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng indique qu'un comité ad-hoc va être mis sur pied avec des représentants des écoles Fernand Séguin, Atelier et FACE (toutes trois touchées par la coupure) pour travailler avec la STM, VéloQuébec et Trotibus (entre autres) à des solutions alternatives. Eamon Egan indique que la EMSB évalue la possibilité d'offrir un service de transport en bus scolaire à FACE, pour les élèves EMSB aussi bien que CSDM pour des raisons de rentabilité. Il n'en sait pas plus mais s'informerait d'ici la prochaine rencontre.

### **12.2.5. Politique d'admission**

Suite à l'adoption de la nouvelle politique d'admission de la CSDM, cette dernière insiste désormais sur le fait que tout élève inscrit en libre choix dans une école de quartier pourrait perdre son inscription face à un élève du quartier, et demande que les directions envoient une lettre à cet effet aux parents. Annie Lamarre est contre cette demande dans le cas de FACE, car l'ensemble de l'école est un recrutement en libre-choix : aucun élève ne prend donc la place d'un élève du quartier. Envoyer une telle lettre pourrait créer un vent de panique. Pour les élèves extraterritoriaux, le même type de politique s'applique (les élèves des 2 territoires de l'école sont prioritaires et pourraient faire perdre leur place aux extraterritoriaux).

Annie Lamarre est actuellement en discussion avec la CSDM à ce sujet. Si elle exprime un certain espoir que la lettre aux enfants en libre-choix ne soit pas obligatoire pour FACE, les discussions au sujet des extraterritoriaux sont plus fermées : la CSDM leur laisserait seulement le droit de terminer leur cycle à l'école, et leur retirerait le privilège de la fratrie.

Sylvie Morel indique qu'il y a déjà beaucoup d'enfants qui ne continuent pas leur secondaire à FACE; cette politique pourrait être encore plus dommageable pour l'école. De plus, des élèves dont les parents sont séparés pourraient être avantagés par rapport à d'autres enfants dont les parents ne le sont pas; les enfants de parents séparés pouvant utiliser l'adresse du parent dans le territoire de la CSDM. Autre conséquence possible : que des élèves puissent finir leur cycle à FACE, mais que leur fratrie ne puisse y prétendre.

Les membres du CÉ appuient unanimement Annie Lamarre dans sa démarche de dérogation à la nouvelle politique d'admission de la CSDM et adoptent la résolution suivante :

Résolution 2015-10-07-001

"Le conseil d'établissement de l'école FACE appuie fortement la demande de madame Annie Lamarre, directrice de l'école FACE, pour une dérogation à la récente politique d'admission et de transport de la CSDM, appuyant ainsi le fait que, tous les membres d'une même famille faisant actuellement partie de la communauté de FACE et ne résidant pas sur le territoire de la CSDM, puissent compléter tout leur parcours scolaire dans notre milieu."

La proposition de résolution est proposée par Eamon Egan et secondée par Lise Leblanc.

La question est posée quant à la capacité maximale de l'école. Annie Lamarre va s'informer à ce sujet.

### **13. Travaux du CÉ**

#### **13.1. Règles de régie interne 2015-2016**

Myriam Bouroche, qui s'est portée volontaire pour rédiger les règles de régie interne du CÉ de FACE à la réunion du CÉ d'avril 2015, a présenté une première ébauche du document à la réunion du CÉ de juin 2015. Le document a été transmis à tous les membres du CÉ en juin. Geneviève Dodin a soumis ses révisions et commentaires. Andrew Edward recommande le document complet publié par la EMSB en 2012 et intitulé Governing Board Manual. Il est recommandé que tous les membres du CÉ prennent connaissance du document et fassent part de leurs commentaires à Myriam Bouroche. Cette dernière travaillera à développer et compléter ce document durant l'année 2015-2016.

#### **13.2. Budget du CÉ (400\$), de l'OPP (50\$ de l'école à l'OPP) et de l'école**

Par manque de temps, ce point est reporté à la réunion du CÉ du 4 novembre 2015.

#### **13.3 Procédure pour l'approbation des sorties à l'école FACE**

Par manque de temps, ce point est reporté à la réunion du CÉ du 4 novembre 2015.

#### **13.4. Transport**

Ce point a déjà été abordé au point 12.2.4 ci-dessus.

#### **13.5. Politique d'admission de FACE 2016-2017**

Annie Lamarre présente la politique d'admission de FACE pour l'année académique 2016-2017. Geneviève Dodin souligne la grande qualité et exhaustivité du document. Les points suivants de la politique d'admission sont discutés :

- Dans le préambule, la phrase "Tous ces événements peuvent être filmés. (...) Un jeune ne peut refuser de participer à de tels événements." est contestée. Est-ce qu'un élève pourrait être exclu si ses parents refusaient qu'il soit filmé?
- Dans le préambule, la phrase "Un élève qui ne désirerait plus jouer d'un instrument ne peut pas rester à FACE" est contestée. Dans les faits, tous les élèves doivent jouer un instrument car le cours de musique instrumentale (instruments à vent, cordes ou clavier) est obligatoire à tous. Un élève peut être exempté temporairement pour des raisons médicales. Et certains changements d'instruments peuvent avoir lieu pour des raisons valables telles que difficultés majeures ou problèmes médicaux. Les élèves peuvent alors être réorientés vers les claviers, qui ne font pas partie des choix d'instrument en 4<sup>e</sup> année. [Ce choix est proposé à partir du secondaire 2.]

- Dans les critères d'admission, le critère numéro 2 (Un dossier scolaire n'indiquant pas de difficultés particulières) est en contradiction avec la demande du ministère d'ouvrir l'école aux EHDAA.
- Dans les frais annuels pour les élèves de maternelle, la présentation semble indiquer que les frais de surveillance du midi sont inclus dans les 220\$ alors qu'ils sont à payer en sus au service de garde. Il s'agit de corriger la présentation en faisant un nouveau paragraphe avec "Les frais de surveillance du midi ...":  
"220\$, c'est-à-dire 10\$ pour l'agenda et 210\$ pour le programme Beaux-Arts.  
Les frais de surveillance du midi..."

Annie Lamarre souligne que certains souhaiteraient faire ajouter dans la politique d'admission de l'école une priorité pour les enfants d'anciens élèves de FACE et pour les enfants des membres du personnel de FACE. Elle souligne que cette demande dépend du Conseil des commissaires et que ce n'est pas une bataille gagnée d'avance. De plus, elle indique que l'impression de la politique d'admission est déjà lancée (les portes ouvertes de l'école ont lieu le 14 octobre) et qu'elle n'est pas certaine de pouvoir faire les corrections pour cette version. Elle les fera pour la prochaine (2017-2018).

### 13.6 Mandats de l'OPP

Geneviève Dodin indique que l'OPP souhaite louer le stationnement de l'école lors du match des Alouettes du 18 octobre de manière à renflouer les coffres de l'OPP pour cette année puisque la CSDM a coupé son budget. Jacques Archambault rappelle que cela s'est déjà fait par le passé. Les membres du CÉ appuient unanimement Geneviève Dodin dans sa démarche et adoptent la résolution suivante :

Résolution 2015-10-07-002

"Avec l'accord de la direction et de la CSDM, les membres du CÉ approuvent que l'OPP loue les places de stationnement du parking de l'école aux spectateurs du match des Alouettes et ce, pour lever des fonds. L'école gèrera le fonds 4 de l'OPP."

Cette résolution est proposée par Sheena Bassani et secondée par Lise Leblanc.

Geneviève Dodin s'enquiert du coût pour faire refaire les lignes de jeu de la cour. Une corvée de parents pourrait être faite pour les refaire.

## 14. Rapport des comités

### 14.1. Parents CSDM

Myriam Bouroche a été à la première rencontre du Comité de parents pour la région Sud le 6 octobre. La table était dirigée par Mélanie Taillefer qui siège aussi sur le Comité exécutif du Comité de parents. Julie Wagner a été élue pour la remplacer pour diriger la table de réflexion et Simon Chavarie sera son substitut. A été discuté la structure (complexe) du Comité de parents. Par ailleurs, il n'y a qu'un droit de vote par école et ce serait apparemment seulement le délégué élu en assemblée générale des parents qui aurait un droit de vote au Comité de parents (et non son ou ses substituts). Cela pose problème pour les parents CSDM de FACE puisqu'Andrew Edward est le délégué élu et que Sylvie Morel, Myriam Bouroche et Joe Cacchione sont ses substituts; les quatre se partageant les nombreuses réunions. Ce point est à vérifier.



#### 14.2. Parents EMSB

Eamon Egan et Sheena Bassani ont assisté à la réunion du Comité de parents EMSB. Il y a été demandé que les résultats au sondage réalisé lors de la précédente année scolaire soient rendus publics. Eamon Egan fera un suivi à ce sujet lors du prochain Comité de parents EMSB.

#### 14.3. Quartier

Il n'y a pas encore eu de réunion de quartier; ce point est passé.

#### 15. Affaires nouvelles

Sheena Bassani souhaite qu'un **Comité de parents au service de garde** soit remis sur pied. Lise Leblanc est chargé de le remettre sur pied et Sheena Bassani fera le suivi avec ce Comité lorsque monté.

#### 16. Levée de l'assemblée à 22 h 30.

La prochaine réunion du CÉ se tiendra le mercredi 4 novembre à 18 h 30.

M. Bouroche, secrétaire d'assemblée

14-10-2015

Révisé le 6-11-2015